



9 août 2018

Fort danger d'incendie

Maintien de l'interdiction de faire du feu sur tout le territoire cantonal

Le Département de la sécurité, des institutions et du sport a promulgué le 17 juillet 2018 l'interdiction générale de faire du feu en plein air sur l'ensemble du territoire cantonal. Les précipitations localement très abondantes de ces deux derniers jours ne permettent pas d'assouplir l'interdiction en vigueur. Le risque d'incendie est toujours très marqué sur l'ensemble du territoire.

Malgré les orages locaux accompagnés de précipitations abondantes survenus ces derniers jours à Champéry, Sion, Arolla, Les Collons et dans la région du Simplon, la situation de sécheresse demeure très critique pour le reste du territoire. Les perturbations orageuses localisées annoncées par MétéoSuisse pour ces prochains jours ne permettent pas d'assouplir l'interdiction générale de faire du feu en plein air. Plus de 90% du territoire souffre encore du manque de pluie. Il n'a pratiquement pas plu dans le Haut-Valais depuis la fin juin.

De nombreux cantons ont également maintenu des dispositions contraignantes similaires à celles en vigueur pour le canton du Valais. La situation sera à nouveau analysée en début de la semaine prochaine.

Les services d'intervention n'ont pas eu à déplorer de départs de feu conséquents liés à l'épisode de sécheresse. Durant ces dernières semaines, depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction, le comportement discipliné et exemplaire de la population par rapport à l'usage du feu mérite d'être salué.

Les communes sont responsables de l'application de l'interdiction générale de faire du feu en plein air sur leur territoire, conformément aux bases légales en vigueur. Les organes officiels de contrôle dénonceront les contrevenants éventuels à l'autorité compétente.

En cas d'incendie, agir selon le principe : Alarmer (118) – Sauver – Eteindre

Les informations actualisées de la situation concernant le danger d'incendie pour le Valais et les éventuelles restrictions y relatives sont disponibles sous :

<https://www.vs.ch/fr/web/sfcep/incendi>.

Personnes de contact

Jacques Magnin, chef de l'Office cantonal du feu, 027 606 70 56 ou 079 355 25 25

Alban Brigger, ingénieur dangers naturels, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, 027 606 97 71 ou 076 388 19 68

